



45ème assemblée ordinaire du Bridge Club de Sion
Lundi 27 août 2018, à 19 h, au local du club
Procès-verbal

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'AG du 03 juillet 2017
4. Rapport de la présidente ad intérim
5. Comptabilité : présentation par Monsieur Samuel Abbet de la fiduciaire Piller
6. Budget 2018-2019 et dotations des différentes épreuves
7. Saison 2017-2018 : Rapport technique 2017-2018 et palmarès
8. Statut de membre d'honneur : Modification des statuts (art. 2 et 6) : création et éventuelle dispense de cotisation
9. Parts sociales : Situation au 30 juin 2018
10. Multiclub : Avantages et inconvénients ; proposition du comité pour l'exercice 2018/2019
11. Direction technique des tournois : Nécessité de trouver et de former des responsables (les membres intéressés sont priés de s'annoncer)
12. Saison 2018-2019 :
13. Cours
14. Renouvellement du comité et nomination des vérificateurs de comptes
15. Divers

1. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

Présents : 42 membres

Excusés : Danièle Malbois, Yolande Michellod, Jaqueline Rottet, Dominique Allet. Monique Lamon, Fanca Kunz, Anne-Chantal Schroeter, Lotti Schwob, Stéphane et Gabrielle Meyer, Isabelle Métrailler, Stéphanie Métrailler, Henri Von Roten, Jean-Pierre Buechler, Jean-Jacques Theytaz.

Scrutateurs : Emilio Salami et Jean-Pierre Derivaz.

2. Approbation de l'ordre du jour

Marlyse Theytaz fait remarquer que le point admission-démission n'est pas mentionné à l'ordre du jour. La présidente ad intérim lui répond qu'aucune demande à ce sujet n'ayant été faite au comité ce point n'y figure donc pas.

3. Procès-verbal de l'AG du 03 juillet 2017

Chaque membre l'ayant reçu, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté tel que rédigé.

4. Rapport de la présidente ad intérim

Nadia salue l'assemblée et l'invite à observer une minute de silence en hommage aux membres disparus : Mesdames Suzanne Ribordy, Marierose Michelet, Marianne Georgy, Jacotte Giannada, et Monsieur Pierre-Alain Carrupt notre président.

Remerciements

Elle commence son rapport par une métaphore comparant le club avec un paquebot sur lequel sont embarqués de nombreux passagers qui ont besoin d'un capitaine, d'une équipe technique et de professionnels pour faire avancer le navire. Notre comité étant surtout formé de « moussaillons », elle demande l'indulgence des membres du club, et adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui l'ont soutenue et épaulée dans cette tâche : les membres du comité qui ont travaillé avec dévouement et disponibilité, dans l'ombre ou la lumière; les personnes qui, par leurs précieux conseils l'ont aidée à préparer l'AG (Jo Pitteloud et Jean-Pierre Derivaz), les professeurs qui ont dispensé des cours de bridge cette année (Georges Dorsaz et Jo Pitteloud), et tous les membres qui ont contribué, par leurs copieux apéritifs, à la bonne ambiance des tournois du championnat.

Rapport d'activité

Le club a organisé 85 tournois : tournois réguliers du mardi (10 tables de moyenne), Duplicate (12 tables), du Championnat d'été du mardi et du jeudi, en alternance avec Martigny, de Noël, le Patton des Rois, le tournoi du Souvenir, et ceux du lundi (4,4 tables) et du vendredi (2,7 tables).

Si les tournois du mardi ont connu un vif succès, ceux du lundi peinent à recruter des joueurs, malgré la réintroduction des points verts l'an dernier. Par ailleurs, plusieurs tournois du vendredi ont dû être annulés faute de participants. La question de leur maintien se pose.

Malgré les deux grandes dépenses dont le club a dû s'acquitter, le solde de la porte anti-feu et la participation aux frais de remplacement de la chaudière de l'immeuble, la situation financière du club est relativement bonne.

Démissions des membres du comité

L'administration du club a connu bien des péripéties sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir. Les démissions de six membres du comité sur sept ont été mal comprises, notamment celles de Nadia et de Samantha. Ces dernières ont décidé de partir pour des raisons professionnelles (Nadia), mais surtout par obligation morale en raison des nombreuses imprécisions relevées dans l'exercice comptable (2016-2017), validé lors de l'assemblée générale de juillet 2017. Les questions pertinentes de Marc Sauzay concernant la tenue des comptes a mené le comité à faire appel à la fiduciaire Piller, afin de régulariser la situation et de la mettre en conformité avec les règles comptables au moment de transmettre le flambeau aux successeurs.

5. Comptabilité : présentation par Monsieur Samuel Abbet de la fiduciaire Piller

La présentation de la comptabilité est effectuée par M. Samuel Abbet de la Fiduciaire Piller, la convocation mentionnant par ailleurs que les comptes pouvaient être consultés avant la séance par les membres qui le souhaitaient.

Monsieur Abbet donne lecture de son rapport. Suite à l'expertise des comptes 2016-2017, un réajustement des charges de cette période a dû être reporté sur l'exercice 2017-2018 pour un montant de 5654,90 Fr. et un solde de 1000 Fr. sera reporté sur l'exercice suivant.

Monsieur Abbet passe en revue en détail l'exercice 2017-2018, qui comportait 13 mois puisque la date de l'assemblée générale a été repoussée à la fin août. Malgré les charges exceptionnelles mentionnées ci-dessus, l'exercice se clôture par un bénéfice de 1199,30 Fr.

Jo Pitteloud suggère que les cotisations payées en trop à la fédération l'an dernier soient déduites de celles payées cette année, ce qui, selon la réponse de la présidente, n'est pas possible, car les factures de 2018 ont déjà été réglées.

Marc Sauzay intervient pour mettre en garde le comité sur les problèmes auxquels risque d'être confronté le club à bref délai. Depuis quelques années, les recettes des tournois et de la buvette ne font que diminuer (d'après son évaluation, cela correspondrait à -24 % en 2017 et à - 12 % en 2018). En résumé, depuis 2015,

ces recettes ont diminué d'un tiers. Pour éviter de sérieux problèmes de trésorerie, il invite le comité à adapter, en les augmentant, les prix de la buvette et des inscriptions aux tournois et à baisser la dotation en prix aux tournois. Cela sera discuté dans le pt 6.

Les comptes sont approuvés et décharge en est donnée au comité.

6. Budget 2018-2019 et dotations des différentes épreuves

Budget

En ce qui concerne les produits, le budget, calqué sur l'exercice précédent prévoit une entrée de 31804 Fr. Dans les charges, le budget présente une diminution due à l'absence des frais importants (porte anti-feu et absence des charges de la PPE pour le remplacement de la chaudière). Pour le reste, les dépenses prévues sont similaires à celles de 2017-2018. La somme budgétée des charges se monte à 25630 Fr, ce qui devrait permettre un bénéfice de 6174 Fr.

Marc Sauzay propose que la tenue des comptes soit confiée à une fiduciaire. Jo Pitteloud relève que c'est un exercice relativement complexe pour des non professionnels de gérer la comptabilité d'un club propriétaire de son local (charges bancaires et de copropriété, gestion des parts sociales) et que l'on ne peut se satisfaire d'un simple « carnet du lait » ; pour autant, le travail n'a pas besoin d'être fait par une fiduciaire mais il serait judicieux de faire procéder au bouclage par un professionnel.

Plusieurs intervenants relèvent les coûts supplémentaires que cela engendrerait. Jean-Bernard Terrettaz propose d'oublier le passé et de faire confiance au futur comptable.

Dotations des tournois

Championnat et Multiclub : il est décidé par la majorité des voix (40/42) de maintenir le statu quo, c'est-à-dire d'attribuer les prix en fin d'année.

Autres tournois : 27 personnes parmi les 42 présentes décident de supprimer le prix de la moyenne. Les autres prix restent inchangés par rapport aux tabelles en vigueur actuellement, ce qui diminuera donc la dotation moyenne actuelle proche de 40 %.

Diverses remarques ou propositions sont faites pour approvisionner la caisse du club :

- Charles Hediger propose d'augmenter la finance d'inscription de tous les tournois à 12 Fr. Proposition non retenue.
- Jeanine Lugon suggère de trouver d'autres locataires pour occuper les locaux du club les jours libres. L'idée est bonne et toutes les propositions sont bienvenues.
- Jean-Pierre Vollenweider soulève le problème de la relève des membres du club.

7. Saison 2017-2018 : Rapport technique 2017-2018 et palmarès

Isabelle Meyer nous donne lecture du palmarès des tournois suivants

Ligues : Les équipes Sion 1 et Sion 2, en terminant 1ère et 2ème de leur groupe, sont promues en 2ème ligue.

Patton des Rois 10 Equipes :
1. Equipe Buechler
2. Equipe Allier
3. Equipe Schwager

Tournoi du souvenir 8 tables
1. Gérard Allier — J.-P. Derivaz
2. Nadia Travelletti — Isabelle Meyer
3. Monique Reynard — Samantha Torrent

Tournoi de Noël 9,5 tables
1. A.-L. Bayard — M.-H. ANTILLE
2. Gérard Allier — Lydie Martin
3. Isabelle Métrailler — G. Merminod

<u>Championnat 10,1 tables</u>	Classement 1 ^{ère} série 1. Jean-Pierre Derivaz 2. Josef Lengen 3. Léo Kronig 4. Marcel Kohn 5. Emilio Salami	Classement 2 ^{ème} série 1. Uli Kaempfen 2. Simone Widmer 3. Marc Sauzay 4. Andrzej Leszczynski 5. Monique Reynard
<u>Championnat MC 8,9 tables</u>	Classement 1 ^{ère} série 1. Georges Dorsaz 2. Lydie Martin 3. Jeannine Schallert	Classement 2 ^{ème} série 1. Isabelle Meyer 2. Brigitte Rudaz 3. Monique Reynard
<u>Mini-championnat d'été</u>	1. Patrizia Métrailler 2. Jeannine Schallert 3. Isabelle Meyer	4. Juliane Bruttin 5. Janine Lugon 6. Nadia Travelletti
<u>Duplicate 12 tables</u>	Groupe A 1. Equipe Bayard 2. Equipe Allier 3. Equipe Derivaz	Groupe B 1. Equipe Carrupt 2. Equipe Bruttin 3. Equipe Lugon

8. Statut de membre d'honneur : Modification des statuts (art. 2 et 6) : création et éventuelle dispense de cotisations

Les Statuts ne prévoyant rien à ce sujet et des décisions ayant été prises par divers comités au cours des années, il apparaît judicieux de mettre les choses en ordre, y compris en ce qui concerne une éventuelle dispense de payer les cotisations au club (mais pas à la FSB).

Sur proposition de Jo Pitteloud, acceptée sans opposition, les Statuts sont modifiés de la manière suivante :

Art. 2 al. 3 (nouveau) : « L'assemblée générale peut octroyer la qualité de membre d'honneur à une personne ayant œuvré de manière particulièrement méritante à la bonne marche du Club ».

Art. 6 al. 2 et 3 (nouveau) : « ... Fédération Suisse de Bridge, selon les règles fixées par celle-ci.

L'assemblée générale peut dispenser un membre d'honneur du paiement de la cotisation au club. »

Art. 15 al. 4 (nouveau) : « - nomination d'un membre d'honneur et son éventuelle dispense de cotisation au Club ».

9. Parts sociales : Situation au 30 juin 2018

La présidente ad intérim informe l'AG du fait que le sort de la très grande partie des parts sociales peut être considéré comme définitivement réglé au terme de l'exercice 2017-2018, par suite d'abandon ou remboursement.

Pour rappel, cette opération « liquidation des parts sociales » a été initiée par courrier du 5 décembre 2015 (signé Y. de Preux et M. Sauzay). Elle rappelait ce qui s'était passé 20 ans plus tôt et proposait à qui était d'accord l'abandon formel de sa part contre la garantie de maintenir à vie la « déduction de 50 Fr », pour ceux qui devenaient alors des « membres donateurs » (art. 7 bis du RPFAL). Une seconde option pour le détenteur de part consistait à réclamer le remboursement du montant de sa souscription, que le Club aurait payé en fonction de ses disponibilités.

A ce jour, il reste néanmoins quelques cas ouverts qui devront être réglés durant l'exercice à venir. Il s'agit en fait de six cas portant sur un solde de 8'000 Fr., soit

- ALADIN Astrid (1'000.-)
- ALADIN Wahib (1'000.-)
- FOURNIER Chantal (1'000.-)

- Hoirs MARIETHOZ Ippolita (2'000.-)
- Hoirs MICHELET Marie-Rose (2'000.-)
- de QUAY Serge (1'000.-)

L'AG mandate Jo Pitteloud, qui accepte, pour liquider les cas encore en suspens.

10. Multiclub : Avantages et inconvénients ; proposition du comité pour l'exercice 2018/2019

La secrétaire nous donne lecture du rapport Multiclub (MC) qui traite des avantages et inconvénients de ce système qui a amené bien des membres à se poser la question, notamment sur le plan des finances du Club, de poursuivre cette association avec les clubs de Sierre et de Martigny

Pour les joueurs réguliers dans les 3 clubs, la situation est avantageuse puisqu'ils s'acquittent d'une cotisation globale de 120 Fr. au lieu de 170 Fr. (Sion : 100 Fr., Sierre : 40 Fr. ; Martigny : 30 Fr). Pour déterminer si la situation financière du club est péjorée par le Multiclub, le comité a analysé l'évolution des cotisations depuis 2016, avant le MC, jusqu'à l'exercice 2018. Il en est ressorti qu'en 2017, grâce à l'adhésion de 15 nouveaux membres, et malgré le versement des parts de 20 Fr reversées à Sierre et 20 Fr à Martigny, le club a été bénéficiaire. Pour 2018, malgré une nette baisse des encaissements de cotisations, le fait d'appartenir au MC permet d'éviter une baisse plus conséquente (6390 Fr avec MC au lieu de 6150 Fr, sans MC).

Au vu de cette analyse, la position du comité est donc de continuer le Multiclub au moins une année encore, afin d'être en mesure de dresser le bilan sur une plus longue période.

Jean-Pierre Derivaz émet l'idée d'une fusion future des 3 clubs. Elle comporterait diverses exigences formelles et matérielles. Les directions des 3 clubs doivent proposer à leur AG le principe de la fusion. Pour qu'elle soit acceptée, 75 % des membres doivent approuver les propositions.

La fusion peut se faire par absorption, ce qui signifie qu'un club reprend les actifs et les passifs des autres clubs, solution susceptible de froisser certains membres fondateurs des clubs qui seraient absorbés. Elle peut aussi se faire par combinaison, ce qui implique la création d'une entité tierce. Ce type de fusion qui se passerait sur le modèle des fusions de communes aurait notamment pour avantage de résoudre le problème de recrutement des membres du comité et pourrait se révéler une esquisse de solution à la baisse de fréquentation des tournois.

Janine Follonier demande ce qu'il adviendrait du local. Il lui est répondu que celui-ci appartient au club et non aux détenteurs de parts sociales. Les locaux du Centre Art de vivre resteraient le siège de l'activité du Club de Bridge de Sion tout en accueillant les membres du nouveau club. Celui-ci aurait une seule caisse commune dans laquelle iraient les entrées des divers tournois, lesquels pourraient tout à fait se jouer de manière délocalisée, c'est-à-dire à Sierre et Martigny. Si la fusion a lieu, les avoirs de chaque club sont amenés dans la caisse commune et, pour le CB Sion, cela veut dire qu'il apporterait en particulier ses locaux, ce qui représente une contre valeur de plus de 200'000 Fr.

Jean-Bernard Terrettaz, pour le Club de Martigny, se refuse à « perdre » l'avoir dont dispose son club aujourd'hui au profit de la collectivité.

L'idée de fusion étant lancée, les membres présents décident de poursuivre la formule du Multiclub durant une année au moins.

11. Direction technique des tournois : Nécessité de trouver et de former des responsables

La marche d'un club de bridge implique la mise sur pied de tournois. Partant, cela exige de disposer de suffisamment de responsables et, dans la mesure nécessaire, d'en former. La présidente demande à tous les membres de faire un effort et de s'engager pour organiser les tournois et préparer les données. Un engagement régulier, p. ex. une fois par mois, serait bienvenu.

Jo Pitteloud relève que l'attitude d'une bonne partie des bridgeurs est assez peu « sociale » car si on les entend souvent émettre des critiques, on les entend peu dire merci à ceux qui travaillent. Dans cette optique, il confirme la nécessité de trouver des responsables techniques.

Janine Follonier et Eliane Volluz se proposent de préparer les tournois du 2^{ème} mardi.

Michelle Weinstein accepte de suivre la formation nécessaire afin d'assurer par la suite l'organisation d'un tournoi par mois.

Ginette Genoud continuera d'organiser les tournois du 1^{er} lundi de chaque mois, ainsi qu'un mardi par mois.

Toutes les bonnes volontés seront acceptées car l'équipe est très restreinte.

La gestion du duplicate sera abordée sous « divers ».

12. Saison 2018/2019

Le programme comprendra 10 tournois du Duplicate (1^{er} mardi), 10 tournois du Multiclub, 10 tournois du Championnat (3^{ème} mardi), et 10 tournois du 4^{ème} mardi sans oublier les tournois du 1^{er} lundi, le Simultané Suisse, le Tournoi du Souvenir, le Tournoi de Noël, le Patton des Rois, les épreuves mises sur pied durant l'été. Au total, cela fait donc plus de 80 tournois.

L'assemblée décide de continuer d'organiser les tournois du 1^{er} lundi du mois. Les bons joueurs sont invités à y prendre part afin d'aider des participants moins expérimentés. En revanche, ceux du vendredi sont annulés, en raison du manque de participants.

Le duplicate débutera le 4 septembre 2018.

Intercercles : Sion 1 et Sion 2, en terminant 1^{er} et 2^{ème} de leur groupe sont promus en 2^{ème} ligue

Compétitions locales : Le Tournoi des Vendanges aura lieu le 27 octobre.

13. Cours

Jo Pitteloud organisera un cours, à la condition d'avoir 20 participants. Une feuille d'inscription est déjà posée sur le panneau d'affichage.

Georges Dorsaz organisera un cours s'il recueille 10 inscriptions.

14. Renouvellement du comité et nomination des vérificateurs de comptes

A l'exception de Ginette Genoud, qui accepte de poursuivre l'aventure, il n'y a pas de candidats pour occuper une responsabilité dans l'association.

Après bien des atermoiements, l'assemblée propose à Jo Pitteloud de reprendre la présidence du club, ce qu'il finit par accepter mais en précisant qu'il compte bien passer la main après deux ans. Il est nommé par applaudissements.

Michelle Weinstein est également d'accord d'entrer au comité.

Ueli Schulte cède finalement à la demande pressante de Jo Pitteloud et accepte de reconduire son mandat (bar et logistique) jusqu'à ce qu'un successeur soit trouvé.

La secrétaire Ginette Genoud donne formellement son accord pour continuer son activité au sein du comité.

Après d'infructueux essais auprès des membres présents pour trouver au moins un 5^{ème} membre du comité, l'assemblée décide de s'en tenir pour l'heure à ce comité restreint.

Jean-Pierre Derivaz précise que cela n'est pas contraire aux Statuts et que l'acceptation de membres supplémentaires - il en faudrait vraiment un cinquième car il y a du travail - pourrait fort bien se faire par voie de circulation.

L'assemblée accepte ces nominations par acclamation.

Charles Hediger et Emilio Salami sont également nommés par acclamation vérificateurs de comptes pour deux ans.

15. Divers

La présidente ad intérim donne connaissance à l'assemblée de la proposition d'Emilio Salami de revenir à l'ancien système d'organisation du Duplicate, soit une distribution manuelle des donnes à la table et des résultats entrés et calculés à la main. Selon lui les avantages sont nombreux : possibilité de commenter les donnes ; gain de temps pouvant aller jusqu'à 30 minutes ; plus grande équité dans l'attribution des points verts ; suppression de l'obligation de préparer les donnes d'où allègement du travail des organisateurs.

Selon Nadia Travelletti, la préparation des données à l'ordinateur présenterait l'avantage de pouvoir consulter les diagrammes. Jo Pitteloud appuie ce point de vue. L'avantage de faire jouer les mêmes données par tout le monde étant réel car tous les matches sont basés sur les mêmes boards (données plates ou chahutées) et la consultation des autres résultats (position du déclarant et entame) permet de comprendre ce qui s'est effectivement passé.

A la suite d'un vote unanime, la majorité de l'assemblée accepte la proposition d'Emilio d'organiser le Duplicate à l'ancienne (distribution à la main et calcul entre les deux équipes).

Emilio se charge de l'organiser. Il en est chaleureusement remercié.

En l'absence d'autres interventions, la présidente ad intérim clôt l'assemblée à 22 h, et invite les gens présents à passer à l'apéritif bien mérité !

4 septembre 2018
Ginette Genoud
Secrétaire